



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



**Comité pour la Sauvegarde
de l'Intégrité**

rapport
annuel

2020.

OSONS LA BONNE GOUVERNANCE

WWW.CSI.GOV.MG

REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
FITIAVANA - TANINDRAZANA - FANDROSOANA

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

RAPPORT ANNUEL 2020

COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTÉGRITÉ

OSONS LA BONNE GOUVERNANCE

sommaire

01.

**QUE
SIGNIFIE...**

• PAGE 05

02.

**CSI :
SNI & PNBG**

• PAGE 08

03.

**SYSTÈME
ANTI-CORRUPTION**

• PAGE 11

04.

**CSI EN 2020 :
TROIS ÉTUDES
RÉALISÉES**

• PAGE 12 - SNLCC
• PAGE 14 - PNBG
• PAGE 18 - INDICATEURS

05.

**COORDINATION
DU SAC**

• PAGE 20

06.

**ÉVÈNEMENTS
MARQUANTS
DE L'ANNÉE 2020**

• PAGE 23
• PAGE 30

07.

**INDICATEURS
INTERNATIONAUX**

• PAGE 24 - IIAG
• PAGE 26 - IPC
• PAGE 28 - MCC

08.

**RAPPORT
ADMINISTRATIF
ET FINANCIER**

• PAGE 31

09.

PERSPECTIVES

• PAGE 34

1 que signifie ...

ARAI	Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites
BIANCO	Bureau Indépendant Anti-Corruption
BTI	Bertelsmann Foundation Transformation Index
CAC	Cellule Anti-Corruption
CADEG	Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance
CNUCC	Convention des Nations-Unies contre la Corruption
CPEAC	Chaines Pénales Economiques et Anti-corruption
CPIA-AFDB	Country Policy and Institutional Assessment - African Development Bank
CPIA-WB	Country Policy and Institutional Assessment - World Bank
CSE	Comité de Suivi et d'Evaluation
CSESACG	Commission de Suivi-Evaluation du Système anti-corruption et de la Gouvernance
CSI	Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité
CSLCC	Conseil Supérieur pour la Lutte Contre la Corruption
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DB-WB	Doing Business – World Bank
DCN-PAC	Direction de coordination nationale des Pôles Anti-Corruption
DOS	Document d'Orientation Stratégique
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GI	Indicateur des conditions économiques et de risque - Global Insight
GPS	Gouvernance, Paix, Sécurité
IDIRC	Institutions Démocratiques, Intègres, Représentatives et Crédibles
IEM	Initiative pour l' Emergence de Madagascar
IIAG	Ibrahim Index of African Governance
ILCC	Institutions de Lutte contre la corruption
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IRCG	PRS international Country Risk Guide
JIAUI	Journée Internationale de l'Accès Universel à l'Information
LCC	Lutte contre la Corruption
MCC	Millenium Challenge Corporation
NFD	Ny Fanjakana ho an'ny Daholobe
ODD	Objectifs du Développement Durable
OS	Objectif Stratégique
OSC	Organisations de la Société Civile
PAC	Pôles Anti-Corruption
PAGI	Programme d'Appui à la Gouvernance Institutionnel
PEM	Plan pour l'Emergence de Madagascar
PGO	Partenariat pour un Gouvernement Ouvert
PNBG	Politique Nationale de Bonne Gouvernance
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PREA	Programme de Réformes pour l'Efficacité de l'Administration
PRM	Présidence de la République de Madagascar
RAI	Recouvrement des Avoirs Illicites
SAC	Système anti-corruption
SADC	Southern African Development Community
SAMIFIN	Sampanjarahaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola sy ny Famotsiam-bola ny Fampihorohorona
SNI	Système National d'Intégrité
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
STD	Services Techniques Déconcentrés
TDR	Termes de Référence
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
V-DEM	Varieties of Democracy Project
WEF	Enquête d'opinion de cadres dirigeants - World Economic Forum
WEO-FMI	World Economic Outlook du Fonds Monétaire International
WGI-WB /IGM	Worldwide Governance Index – World Bank
WJP-RoL	World Justice Project Rule of Law

2020

Installation des PAC
sur fond de pandémie

L'année 2020 a été marquée par la pandémie du COVID-19 et les activités du CSI en ont été impactées, contraignant l'équipe à travailler principalement en virtuel.

Trois chantiers ont particulièrement occupé notre agenda : (i) l'évaluation et la mise à jour de la stratégie nationale de lutte contre la corruption de 2015 ; (ii) l'élaboration de la politique nationale de bonne gouvernance et ; (iii) l'analyse des indices internationaux de gouvernance et de corruption.

Ces trois études ont été menées avec l'appui de consultants internationaux et nationaux, sur financements respectifs du PNUD et de l'Union Européenne. Elles permettront d'entamer des réformes de politiques sectorielles impliquant les ministères et organismes dédiés.

Afin de renforcer l'expertise de l'équipe du CSI dans les domaines susmentionnés, l'Institut d'Études Politiques a dispensé une formation en gouvernance et a fourni de nombreux documents spécialisés.

Sur un autre front, la coordination du Système Anti-Corruption a été mise à rude épreuve avec l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une proposition de modification de la loi sur le Pôle Anti-Corruption qui tendait à affaiblir ce dernier. Une vigoureuse interpellation auprès du Parlement et une campagne d'explication dans les médias ont été menées pour préserver les acquis du PAC. De plus, le processus de recrutement du nouveau Directeur Général du SAMIFIN a été enclenché suivant la procédure prévue par la loi.

D'un autre côté, l'installation du PAC de Mahajanga (incluant le recrutement des Magistrats et Greffiers ainsi que des formations) a été conduite avec le concours des partenaires du SAC ainsi que du Ministère de la Justice et appuyée par le PNUD.

Enfin, le CSI a travaillé sur l'alignement de ses programmes par rapport au « Plan pour l'Émergence de Madagascar ». Le principe central de « gouvernance, pivot de l'émergence » a été mis en exergue dans nos documents de stratégie.

En dernier lieu, concernant l'organisation interne du CSI, une revue des méthodes a été faite au dernier trimestre, dans l'idée d'améliorer la performance de l'Institution pour relever les nouveaux défis de 2021.

SNI & PNBG

Le mandat du CSI est défini par :

La loi anti-corruption (Loi n° 2016-020 du 22 août 2016) ; Le décret n° 2006-207 du 21 mars 2006, modifié et complété par le décret n°2016-034 du 20 janvier 2016.

- La Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC).
- La communication en Conseil des Ministre en date du 20 février 2019.

PRINCIPALES MISSIONS

Développer le système national d'intégrité (SNI). **Assurer** la coordination, le suivi et l'évaluation du système anti-corruption. **Elaborer et mettre en œuvre** la politique nationale de bonne gouvernance. **Garantir** l'indépendance opérationnelle des organes du système de lutte contre la corruption. **Assurer** un rôle d'appui et de conseil au système anti-corruption. **Emettre** des conseils et des recommandations sur la lutte contre la corruption aux Institutions de la République et à tout organisme public ou privé.

MEMBRES DU COMITÉ

Un président, nommé par Décret du Président de la République. **Le Médiateur de la République**. **Un juriste**, désigné par l'Ordre des Avocats. **Un journaliste**, désigné par l'Ordre des Journalistes. **Un expert-comptable et financier**, désigné par l'Ordre des Experts Comptables et Financiers. **Un opérateur économique**, désigné par la Fédération Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture. **Une personnalité issue de la Société Civile**, désignée par une entité fédérale représentative des Organisations de la Société Civile.

LES 4 NOUVELLES AXES STRATÉGIQUES DEPUIS 2019

Quatre (04) axes stratégiques orientent les actions du CSI à partir du nouveau mandat de 2019.

OSONS LA BONNE GOUVERNANCE

AXE STRATÉGIQUE 1

RENFORCEMENT DU VOLET « **PREVENTION** » DE LA CORRUPTION.

AXE STRATÉGIQUE 2

HARMONISATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION - SNLCC (2015-2025) AVEC LE PROJET « **INITIATIVE EMERGENCE MADAGASCAR** ».

DU CSLCC À LA PNBG

2003

- Création du Conseil Supérieur de Lutte contre la corruption (CSLCC)

2004

- 1ère Loi anti-corruption
- 1ère stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC)
- Création du Bureau indépendant anti-corruption (BIANCO)

2006

- Transformation CSLCC en Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI)

2008

- Création du Bureau de Renseignement financier SAMIFIN

2014

- Elaboration du Document d'orientation stratégique sur la gouvernance (DOS)

2015

- Mise à jour de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC)

2016

- Nouvelle Loi anti-corruption
- Loi sur les Pôles anti-corruption (PAC)

2018

- Loi sur le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Mise en place du PAC Antananarivo et de la Direction nationale des PAC (DNC-PAC)

2019

- Ordonnance sur le recouvrement des avoirs illicites (RAI)

2020

- Elaboration de la Politique nationale de bonne gouvernance (PNBG)
- Evaluation à mi-parcours et harmonisation de la Stratégie nationale de la lutte contre la corruption à la PGE et au PEM
- Analyse des indices internationaux et définition des indicateurs sectoriels de la corruption
- Installation du PAC de Majunga

DE L'ANTI-CORRUPTION À LA GOUVERNANCE : « PILIER DE L'ÉMERGENCE »

AXE STRATÉGIQUE 3

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DES ORGANES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

AXE STRATÉGIQUE 4

EVALUATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA CORRUPTION.

SYSTÈME NATIONAL DE L'INTÉGRITÉ ET LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE

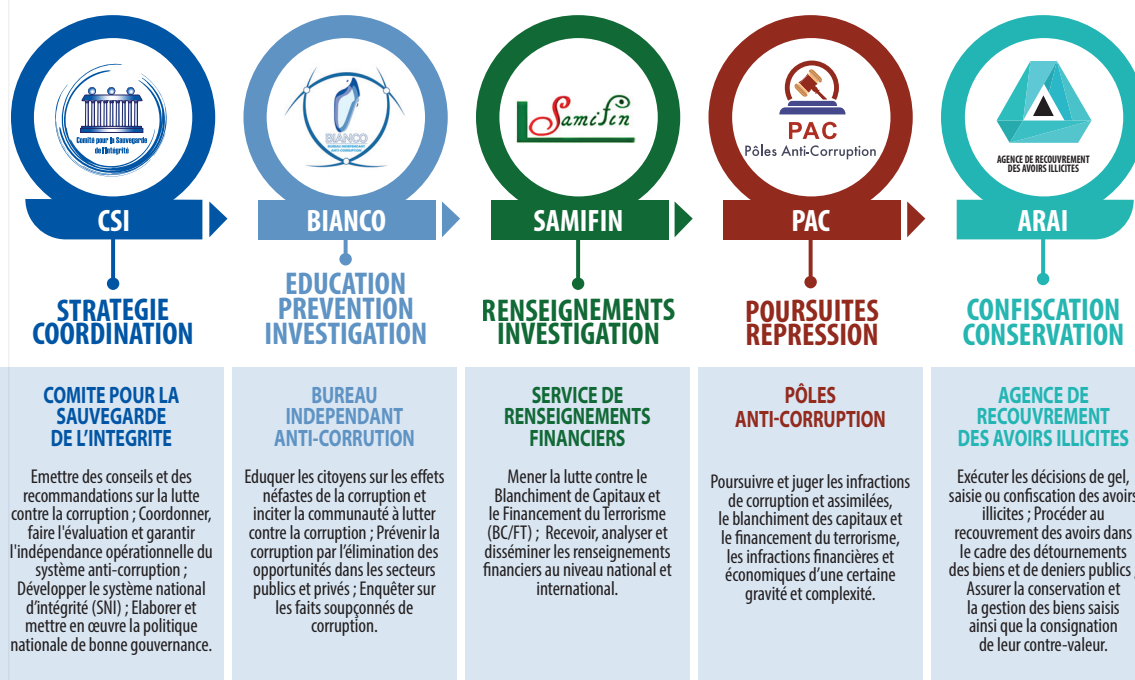
Le CSI a été mandaté pour développer un Système national d'intégrité (SNI). Le SNI est composé de 12 piliers d'intégrité constitués d'institutions publiques et privées fortes, intègres, efficaces et interdépendantes. Le CSI oriente ainsi ses activités de promotion de la gouvernance au sein des divers piliers composant le Système d'intégrité suivant les besoins spécifiques émanant des entités. La capacité de chaque entité à jouer son rôle efficacement détermine la solidité du système et l'édifice repose sur le soutien et la confiance du public.

La mission de promotion de l'intégrité, à travers la bonne gouvernance, confiée au CSI vise en effet à développer un meilleur ancrage des principes relatifs à : **la transparence, la redevabilité, l'efficacité et l'efficience, la performance, la responsabilisation, la réceptivité et la prospectivité, la primauté de droit et la maîtrise de la corruption** au niveau des Institutions et des administrations, des piliers d'intégrité.



3 système anti-corruption

DE LA STRATÉGIE AUX ACTIONS



BUDGET ALLOUÉ AU SAC POUR L'ANNÉE 2020

Le tableau suivant concerne uniquement le budget de l'État alloué au SAC dans le cadre des lois de finances initiale et rectificative 2020. Notons que chaque organe met en œuvre divers projets sur financement de Partenaires Techniques et Financiers.

17,8 MILLIARDS Ar.

**SOIT 0,1% DU BUDGET DE L'ÉTAT
POUR UN OBJECTIF DE 0,3% D'ICI 2025**

ENTITÉ	FONCTIONNEMENT	PIP	TOTAL
CSI	1 106 951 000	600 000 000	1 706 951 000
BIANCO	6 728 810 000	2 000 000 000	8 728 810 000
PAC	4 599 920 000	900 000 000	5 499 920 000
SAMIFIN	1 574 711 000	370 000 000	1 944 711 000
TOTAL	14 010 392 000	3 870 000 000	17 880 392 000

4 CSI en 2020 : trois études réalisées

Malgré le contexte du COVID-19, l'année 2020 a permis au CSI de réaliser trois études fondamentales pour orienter la gouvernance et la lutte contre la corruption, d'exercer sa fonction de coordonnateur du SAC et de participer à des événements sur la gouvernance et la LCC.

PNBG ÉLABORÉE, HARMONISATION DE LA SNLCC ET ANALYSE DES INDICES & INDICATEURS

Les trois études en lien direct avec le mandat et les missions du CSI concernent : l'élaboration du document de Politique nationale de Bonne gouvernance, l'étude sur l'Évaluation à mi-parcours et harmonisation de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption au Plan pour l'Émergence (PEM), et l'analyse des indices internationaux et la définition des indicateurs sectoriels de la corruption et de la gouvernance

GOVERNANCE : PIVOT DE L'ÉMERGENCE

Ces études ont été faites en partenariat avec deux principaux partenaires techniques et financiers : le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et l'Union Européenne à travers le Projet « Ny Fanjakana ho an'ny daholobe » (NFD).

POLITIQUE NATIONALE DE BONNE GOUVERNANCE (PNBG)

ÉLABORATION INCLUSIVE

La Gouvernance est définie comme le pivot de l'Émergence (PEM) + La Gouvernance est également la pierre angulaire de la coopération internationale + L'élaboration de la PNBG a fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres le 5 février 2020 + Le processus d'élaboration s'est fait selon une démarche inclusive, ouverte, participative : consultations régionales regroupées à Toamasina, Toliara et Antananarivo et nationales + Analyse des problématiques a conduit à l'orientation de la PNBG.

RÔLES DES ACTEURS

CSI : accompagnement et suivi :

Accompagner la mise en œuvre de la PNBG au niveau des secteurs et suivre et évaluer la mise en œuvre de la PNBG.

Ministères : mise en œuvre de politiques sectorielles :

Désigner un point focal de bonne gouvernance.
Élaborer et mettre en œuvre une politique sectorielle.

DE L'ÉTAT DE DROIT À LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

▶ AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES ET DE L'ÉTAT DE DROIT

Rationaliser l'organisation de l'appareil administratif (ex : recrutement des cadres de l'État). Approfondir la réforme dans la Justice. Renforcer l'éthique et améliorer la qualité du travail parlementaire. Consolider le cadre juridique de l'accès à l'information. Promouvoir les droits humains, le genre et renforcer la citoyenneté.

REF. PEM : VELIRANO 1 , 3 ET 8 / PGE : OBJECTIF 1

Velirano 1 – La paix et la sécurité, une priorité.

Velirano 3 – La lutte contre la corruption et le renforcement de la performance de l'administration publique.

Velirano 8 – L'appui aux femmes, aux jeunes et aux plus démunis pour une nation émergente / (PGE : Objectif 1)

▶ AXE STRATÉGIQUE 2 : MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Modernisation de l'administration publique pour un service de qualité aux citoyens par la transparence et la digitalisation afin de mettre fin aux « réformes sans changement ».

REF. PEM : VELIRANO 3

Velirano 3 – La lutte contre la corruption et le renforcement de la performance de l'administration publique.

▶ AXE STRATÉGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Consolider les mécanismes de concertation sur les grandes options de développement, pour une prévisibilité, une clarté des règles du jeu et un traitement équitable de tous les opérateurs. Évaluer annuellement les grands projets. Assainir la gestion des finances publiques. Optimiser la performance des recettes de l'État. Renforcer le suivi et la redevabilité des sociétés à capitaux publics. Assainir l'environnement des affaires et renforcer les capacités du secteur privé.

REF. PEM : VELIRANO 3, 7 / PGE : OBJECTIF 3

Velirano 3 – La lutte contre la corruption et le renforcement de la performance de l'administration publique.

Velirano 7 – L'industrialisation de Madagascar et l'émergence économique. / (PGE : Objectif 3)

▶ AXE STRATÉGIQUE 4 : CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Accélérer le développement local par un transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités décentralisées. Renforcer et adapter le dispositif institutionnel de la décentralisation. Améliorer la qualité de l'appui technique et l'assistance conseil aux collectivités territoriales par les services centraux et administrations déconcentrées.

REF. PEM : VELIRANO 12 / PGE : OBJECTIF 1

Velirano 12 – L'autonomie et la responsabilité des CTD. / PGE : Objectif 1)

▶ AXE STRATÉGIQUE 5 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE SÉCURITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

Renforcer la gouvernance environnementale par la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Adopter une stratégie de protection de l'environnement , s'assurer de sa mise en œuvre effective.

REF. PEM : VELIRANO 1, 10 / PGE : OBJECTIF 2, 3

Velirano 1 – La paix et la sécurité, une priorité.

Velirano 10 – la gestion durable des ressources naturelles.

EVALUATION À MI-PAROURS ET HARMONISATION DE LA SNLCC

PREMIÈRE ÉVALUATION 5 ANS APRÈS

Évaluation à mi-parcours : 5 ans après la dernière mise à jour de la SNLCC en 2015. Harmonisation de la SNLCC aux orientations de l'État justifiée par : la priorisation de la gouvernance et l'engagement des autorités en faveur de la LCC : VELIRANO 3 : « Tolérance zéro à la corruption ». Nouveau régime, nécessité d'harmonisation de la SNLCC aux nouvelles orientations.



**TOLÉRANCE
ZÉRO À LA
CORRUPTION**

- VELIRANO 3

LA SNLCC HARMONISÉE AUX « VELIRANO » DU PEM :

L'objet de l'étude est de s'assurer que les orientations stratégiques de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) soient en cohérence et en convergence aux Velirano du PEM.

Les cinq (05) objectifs stratégiques de la SNLCC mise à jour conçue suivant l'approche **PRECIS (Prévention - Éducation - Conditions Incitations - Sanctions)** s'articulent aux Velirano, programmes, défis et projets prioritaires du PEM.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 –

Réduire significativement les opportunités de corruption dans la délivrance du service public et la passation des marchés publics.
- PREVENTION

REF. PEM :

VELIRANO 3 : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

PROGRAMME 3.1 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.
PROGRAMME 3.2 : AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION.
PROGRAMME 3.3 : RÉFORME DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 –

Renforcer la probité des malgaches à travers l'appropriation de leurs valeurs fondamentales contenues dans le PEM.
- EDUCATION

REF. PEM :

VELIRANO 3 : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

PROGRAMME 3.1 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 –

Réduire la **vulnérabilité** des citoyens malgaches, des agents de l'administration publique et des institutions du SAC.

- CONDITIONS

REF. PEM :

VELIRANO 3 : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

PROGRAMME 3.1 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 –

Valoriser le respect des **valeurs fondamentales** de Madagascar exprimées dans le PEM.

- INCITATION

REF. PEM :

CHAPITRE PILOTAGE, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI : PARAGRAPHE : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE, CULTURE DE RÉSULTATS.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 –

Renforcer l'**Etat de Droit** de manière à disposer d'un Etat capable de répondre aux aspirations de justice des citoyens.

- SANCTIONS

REF. PEM :

VELIRANO 1 : LA PAIX ET LA SÉCURITÉ, UNE PRIORITÉ.

PROGRAMME 1.4 : AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE.

ET

VELIRANO 3 : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

PROGRAMME 3.1 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.
PROGRAMME 3.2 : AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6 –

Assurer la **cohérence de la mise en œuvre de la SNLCC** avec les Documents de référence de l'Etat (PEM, instruments internationaux ratifiés par Madagascar) à travers les activités régulières de suivi et des évaluations régulières.

HARMONISATION DE LA SNLCC AU PEM.

L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE LA SNLCC A FAIT RESSORTIR LES RÉALISATIONS SUIVANTES :

Cadre juridique complété et actualisé :

Nouvelle loi anti-corruption (L n° 2016-020 du 22 août 2016).
Création des Pôles anti-corruption (L n° 2016-020 du 22 août 2016).
Ordonnance sur le Recouvrement des avoirs illicites (Ord n°2019-015 du 15 juillet 2019).
La Loi sur le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme (L n° 2018-043 du 13 février 2019).

DEPUIS 2015,
UN TAUX DE RÉALISATION DE :

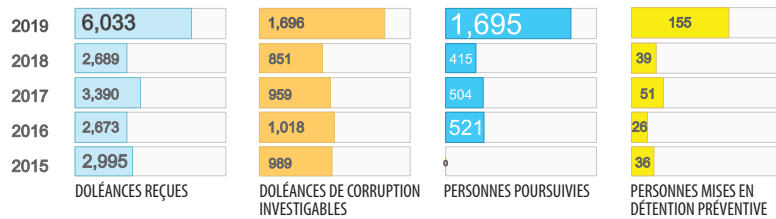
40,48 %

En matière de Répression :

BIANCO : DE 2995 À 6033 DOLÉANCES REÇUES



EN MATIÈRE D'INVESTIGATION



SAMIFIN : DE 40.486 À 575. 557 MILLIONS ARIARY EN JEU



ÉVOLUTION DU MONTANT APPROXIMATIF EN JEU
MONTANT EN MILLIONS ARIARY.



PAC : 649 DOSSIERS TRAITÉS EN 2 ANS



PAC ANTANANARIVO



De juin 2018 à juillet 2020, en deux ans de fonctionnement, le PAC d'Antananarivo a traité 649 dossiers de procédures dont 298 dossiers jugés soit un taux de jugement de 46%, contre un taux de jugement de 42% pour l'ancienne CPEAC

(Chaîne Pénale Économique et Anti-Corruption) au cours de ses quatorze années de fonctionnalité. Seulement 8% des affaires traitées au niveau du PAC sont classées sans suite, contre 23% au niveau du CPEAC de 2004 à 2018.

AUTRES RÉALISATIONS

PRÉVENTION : 270 CELLULES ANTI-CORRUPTION

L'existence de dispositifs internes au niveau des Services techniques déconcentrés et des Collectivités territoriales décentralisées : **270 cellules anti-corruption.**

ADHÉSION AU RÉSEAU AFRICAIN

Adhésion du SAMIFIN aux réseaux ESAAMLG (Groupe d'action financière régional en Afrique australe) et ARINSA (Réseau de recouvrement des avoirs illicites en Afrique australe).

OPÉRATIONNALISATION DES PAC

Mars 2018 : Mise en place de la Direction Nationale de Coordination des PAC.

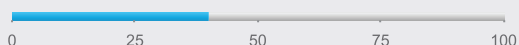
Juin 2018 : Opérationnalisation du PAC d'Antananarivo.

Octobre 2020 : Opérationnalisation du PAC de Mahajanga.

QUELQUES POINTS À AMÉLIORER...

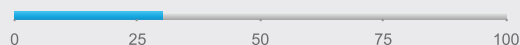
- La nécessité de consolidation de l'autonomie des organes anti-corruption au regard du financement de la LCC.
- Le manque de transparence du processus de recrutement dans la fonction publique notamment la sécurisation des concours administratifs.
- L'insuffisance en matière de réduction des opportunités de corruption par des dispositifs préventifs.

40%



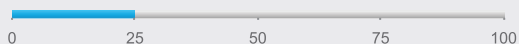
- Le retard dans la mise en place de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites prévue par l'Ordonnance adoptée en juillet 2019.
- Le manque de transparence dans la gestion foncière et domaniale.
- L'insuffisance de la sensibilisation des agents publics en matière de LCC.

30%



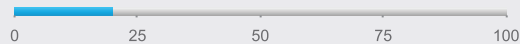
- Le retard sur le déploiement des Pôles Anti-corruption.
- L'insuffisance de la coordination des appuis extérieurs aux activités de LCC.
- La faible appropriation de la LCC au niveau des secteurs prioritaires.

25%



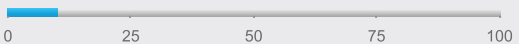
- La nécessité de renforcer la coopération dans la lutte contre le trafic des ressources naturelles.
- Le manque de mesure pour l'atténuation de la vulnérabilité des acteurs face aux tentations de la corruption.

20%



- L'ineffectivité de l'application des codes de conduite et de déontologie.

10%



Les pourcentages expriment le niveau de réalisation des activités inscrites dans la SNLCC 2015.

NOS 8 RECOMMANDATIONS ...

1. **Développer** les politiques sectorielles de bonne gouvernance dans les neuf secteurs prioritaires.
2. **Renforcer** le volet prévention de la corruption par la consolidation de la gouvernance publique.
3. **Mettre en place** l'agence de recouvrement des avoirs illicites.
4. **Poursuivre** l'internalisation de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption et des autres engagements internationaux aux dispositifs nationaux anti-corruption, y compris l'adoption de la loi sur l'accès à l'information et la loi sur la protection des dénonciateurs.
5. **Renforcer** la mise en place des Cellules de bonne gouvernance dans les Ministères et administrations.
6. **Améliorer** le suivi de la mise en œuvre de la SNLCC.
7. **Renforcer** la lutte contre les grandes corruptions (*corruption politique, corruption dans les marchés publics, détournement de fonds publics, financement des partis politiques, financement des campagnes électorales, etc.*).
8. **Intégrer** l'e-gouvernance dans la délivrance des services publics.

DES INDICATEURS INTERNATIONAUX AUX INDICATEURS SECTORIELS : APPROCHE CIBLÉE DES ACTIONS

L'analyse de indicateurs internationaux et sectoriels répondent à l'objectif de ciblage des actions à travers l'identification des points forts et points faibles.

Notons qu'il suffirait de si peu pour améliorer les scores internationaux de gouvernance de Madagascar. Les valeurs ajoutées étant de rendre le pays attractif aux investissements et le rendre éligible aux financements externes.

L'étude conduite en 2020 en collaboration avec un consultant international a permis d'identifier les composantes et les critères d'évaluation des indices et indicateurs internationaux de gouvernance et de corruption ainsi que de définir des indicateurs sectoriels basés sur les vécus des usagers des services publics et les réalités de l'Administration.

Le décortiquage des indicateurs internationaux vise à permettre à Madagascar d'identifier ses lacunes et d'agir efficacement en conséquence pour améliorer les scores de gouvernance et accroître la crédibilité de l'État.

LES INDICATEURS INTERNATIONAUX :

5 CRITÈRES D'ÉVALUATION AU MOINS.

Les indicateurs internationaux examinent plusieurs aspects de la gouvernance et de la corruption dans un pays, à travers des critères d'évaluation.

LES 5 CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

Aspects couverts:

- Séparation des pouvoirs,
- Indépendance des tribunaux,
- Budget et indépendance des institutions d'audit et contrôle,
- Politique de Bonne Gouvernance,
- Voix et redevabilité,
- Efficacité gouvernementale.

SOURCES : CPIA-AFDB ET CPIA-WB, IIAG WGI-WB

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION - INTEGRITE

Aspects couverts:

- Accès aux sièges du parlement, hautes fonctions et emplois publics.
- Efficacité du système de sauvegarde de l'intégrité (politique, électoral, judiciaire, législatif),
- Ressources consacrées à la LCC,
- Prévention et répression : administration finances, marchés publics, licences, conflits d'intérêt, non-immunité, fiscalité, douanes, taxes, police, santé, éducation,
- Protection des dénonciateurs.

SOURCES : CPIA-AFDB ET CPIA-WB, IRCC, BTI, VDEM, WEF, WJP-ROL, AFROBAROMETRE, WGI-WB, IIAG

LA TRANSPARENCE

Aspects couverts:

- Décisions publiques,
- Accès à l'information,
- Divulgence des avoirs et revenus,
- Règles, procédures, processus, tarifs,
- Financement des partis politiques.

SOURCES : CPIA-AFDB ET CPIA-WB V-DEM, GI, WEF

GOVERNANCE (AUTRES ASPECTS)

Aspects couverts:

- Stabilité politique et absence de violence,
- État de droit,
- Qualité de la législation.

SOURCES : WGI-WB - WJP-ROL, IIAG

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Aspects couverts:

- Lourdeur des procédures, (démarrage, opération, efficacité, délais des autorisations)
- Transparence des règles, procédures, tarifs, fiscalité, ...
- Respect des textes,
- Standards de service,
- Accès à l'électricité, au crédit, ...

SOURCES : IIAG, DB-WB, WEF

POUR AMÉLIORER LES SCORES DE MADAGASCAR

IL FAUT CONDUIRE DES RÉFORMES CIBLÉES ET APPROPRIÉES SUR LES DIVERS ASPECTS COUVERTS.

LES INDICATEURS SECTORIELS ADAPTÉS AUX RÉALITÉS NATIONALES

A l'issue des études conduites en 2020, des indicateurs sectoriels formulés et discutés avec les secteurs prioritaires en sont ressortis.

Des indicateurs évaluant jusqu'aux impacts : ils sont liés aux vécus et expériences des usagers des services publics. Indicateurs sectoriels identifiés pour des évaluations sont adaptées à la PNBG, à la SNLCC et aux secteurs prioritaires. Ces indicateurs iront jusqu'à évaluer les impacts et les effets des stratégies adoptées et des actions menées. Évaluation objective à faire par des cabinets indépendants.

5 coordination du sac amendement et recrutement

Dans sa mission de coordination et de suivi-évaluation du Système anti-corruption, le CSI est appelé à siéger dans divers comités stratégiques, à assurer la veille juridique et conduire le processus d'élaboration ou d'amendement de textes concernant le système anti-corruption et/ou la bonne gouvernance, de coordonner les actions du SAC en cas de fragilisation du système et à initier le recrutement des Dirigeants des organes de lutte contre la corruption.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA MISSION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE PILOTAGE DE RÉFORMES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNLCC

Pour s'assurer de la coordination et de la cohérence dans la mise en œuvre de la SNLCC 2015-2025, **un Comité de réformes a été institué par l'arrêté n°4618/2016 du 25 février 2016.**

LE COMITÉ DE RÉFORMES SE COMPOSE DE :

- Un Comité Stratégique de Pilotage,
- Un Comité Technique de Coordination,
- Des Commissions de travail thématiques.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE PILOTAGE EST COMPOSÉ :

- du Président du CSI, Président,
- du Ministre de la Justice, Membre,
- du Ministre de l'Économie et des Finances,
- du Directeur Général du BIANCO,
- du Directeur Général du SAMIFIN.

Le chantier 2020 du Comité s'est concentré sur la présentation des trois études citées supra et sur les projets textes concernant le SAC (Recouvrement des avoirs illicites, Décret Déclaration de Patrimoine Décret d'organisation et de fonctionnement du SAMIFIN, ...)

“

TROIS COMITÉS DE REFORMES

ENTRENT DANS LES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DU CSI.

COMITÉ STRATÉGIQUE DE PILOTAGE : DES ORIENTATIONS AUX PROJETS DE TEXTE

Définir les orientations stratégiques, les objectifs, les grandes lignes des actions relatives à la mise en œuvre de la SNLCC. Identifier et initier les réformes prioritaires, en collaboration avec les Ministères et secteurs concernés. Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions définies dans ce cadre. Valider toute initiative d'élaboration de textes, légaux et réglementaires, ayant des impacts sur la mise en œuvre de la SNLCC, ainsi que les avant-projets de textes à soumettre au Gouvernement.

Le CSP se réunit au moins une fois tous les trois mois et toutes les fois que les circonstances l'exigent. Mais en 2020, avec le contexte Covid, le CSP s'est réuni deux fois.

CONDUITE DES RÉUNIONS DES MEMBRES DU COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTÉGRITÉ

Le CSI tient une réunion mensuelle avec les membres, mais compte tenu de la situation sanitaire, il n'a pas pu tenir toutes ses séances.

LES DECISIONS PHARES DU CSI : DE LA VALIDATION DE RAPPORT AUX PNBG ET SNLCC.

Mars 2020 : Validation du rapport annuel 2019 du CSI. Suivi de la ratification de l'Ordonnance sur les avoirs illicites. Compte rendu des ateliers régionaux et nationaux de consultation dans le cadre des trois études : Élaboration d'une Politique nationale de bonne gouvernance et Évaluation à mi-parcours de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, mise à jour harmonisation à la PGE/PEM. Définition d'indicateurs sectoriels de la corruption dans les neuf secteurs prioritaires de la SNLCC

Juin 2020 : État d'avancement des trois études, finalisation des rencontres stratégiques et report de la présentation officielle.

Octobre 2020 : Préparations de la présentation de la PNBG et de la SNLCC.

Un renouvellement partiel des membres a été réalisé durant l'année 2020.

PARTICIPER AUX RÉUNIONS DU COMITÉ DE SUIVI-ÉVALUATION DES PAC

Le Comité de Suivi-Évaluation (CSE), composé du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, du Président du CSI, des Directeurs Généraux du BIANCO et du SAMIFIN et un membre de la société civile suivant les dispositions de l'article 40 de la loi N° 2016-021 sur les PAC, a pour mission de garantir l'indépendance et le bon fonctionnement des PAC.

Le Comité se réunit tous les trois mois. La DCN- PAC prépare l'ordre du Jour de la réunion, collecte des documents et assure le suivi de la mise en œuvre des résolutions de la réunion. Le Coordonnateur national des PAC assure le secrétariat technique du CSE.

GARANTIR L'INDÉPENDANCE DES ORGANES ANTI-CORRUPTION

AMENDEMENT DE LA LOI PAC :

tentative d'amendement de la Loi PAC, menace de recul pour la lutte contre la corruption, le CSI a mené la bataille contre.

Suite à la proposition de loi relative à l'amendement de la Loi n°2016-021 du 22 août 2016 sur les Pôles anti-corruption, le CSI en tant que coordonnateur du Système anti-corruption et garant de l'indépendance des Organes anti-corruption a engagé une série d'actions visant à engager un dialogue et à trouver un consensus afin d'éviter la fragilisation du SAC, la mise en place des PAC étant une forte avancée dans l'engagement de l'État dans la lutte contre la corruption.

Les démarches entreprises sont les suivantes :
Discussions avec l'Assemblée nationale pour défendre la contre-proposition d'amendement. **Communication** à l'opinion publique sur la nécessité de préserver la loi PAC. **Échanges** avec le Président et le bureau permanent du Sénat.

Les principaux changements suggérés par l'amendement et qui font divergence portent sur :
Le retrait des infractions économiques et financières.
La suppression de la confiscation des avoirs illicites avant condamnation. **La réduction** du mandat du coordonnateur national et des magistrats.

PROCESSUS DE RECRUTEMENT AU SEIN DES PAC

Dans le cadre de la mise en place progressive des PAC, en application de la loi n°2016-021 du 22 août 2016, une des réalisations majeures de l'année 2020 a été la mise en place du PAC de Mahajanga. Cela répond à la politique d'accessibilité aux juridictions et de rapprochement de la population par le PAC.

LE PAC DE MAHAJANGA :

**DOUZE MAGISTRATS
QUATORZE GREFFIERS.**

La sélection des candidatures par le Comité de recrutement est passée par différentes étapes : l'organisation des tests écrits, une enquête de moralité des candidats retenus et un entretien individuel. Les noms des trois candidats Magistrats par poste ont été envoyés au CSM pour le choix final.

L'installation officielle du PAC de Mahajanga a été réalisée en octobre 2020 avec les diverses prestations de serment.

Les Magistrats et les Greffiers ont pu bénéficier d'une formation dispensée par les Membres du SAC ainsi que d'un « team building ».

L'intervention du CSI s'est focalisée sur l'appropriation des résultats des études relatives à la PNBG, l'évaluation et la mise à jour de la SNLCC et les indicateurs sectoriels.

ENCLENCHEMENT DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT DU DG DU SAMIFIN

La fin de l'année 2020 a été marquée par l'enclenchement du processus de recrutement du DG du SAMIFIN. En effet, le mandat de l'actuel Directeur Général est arrivé à son terme en avril 2020.

Rappelons que le mandat est de quatre ans renouvelable une fois. Selon l'article 42 de la loi anti-corruption, c'est le CSI qui initie le processus de recrutement en mettant en place un comité ad hoc.

Après la présélection des dossiers de candidatures, six candidats ont été retenus pour passer les entretiens et trois noms ont été proposés au Président de la République pour le choix final.

**15 CANDIDATS
06 ENTRETIENS**

**03 NOMS PROPOSÉS
AU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE
POUR CHOISIR...**

LE DG DU SAMIFIN

**ENSEMBLE ET SOLIDAIRES,
NOUS VAINCRONS LA CORRUPTION**

POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL,
ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU PAYS

6 évènements marquants de l'année 2020

De la participation citoyenne à la protection de l'environnement, des sorties médiatiques aux inaugurations et renforcements de capacités, l'équipe du CSI s'est investie en 2020.

JANVIER

- 19** : Le CSI a participé au reboisement national à Firarazana.
- 27** : Parution dans la revue **Fongotra N°9** de Transparency International d'une interview de la Présidente du CSI intitulée : « LA CORRUPTION HYPOTHÈQUE L'AVENIR DES JEUNES ».

MARS

- 03 au 04** : Ateliers Régionaux, Évaluation à mi-parcours de la SNLCC, harmonisation et mise à jour dans la région Diana.
- 06** : Atelier de présentation des indices de corruption et de gouvernance, Hôtel Le Pavé Antaninarenina..
- 10** : Atelier régional sur l'élaboration de la politique nationale de bonne gouvernance. Antananarivo. Motel Anosy.
- 16** : Radio Alliance FM : Interview de la Présidente du CSI.

OCTOBRE

- 20** : Parution dans le magazine **FES Madagascar - Telegrama N°10** d'une interview de la Présidente du CSI intitulée : « A-T-ON BESOIN DE PLUSIEURS ENTITÉS DIFFÉRENTES POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA CORRUPTION ? »
- 23** : Inauguration du PAC de Mahajanga
- 28** : Cérémonie d'ouverture de l'atelier de renforcement de capacité des Magistrats et Greffiers du PAC de Mahajanga.

FEVRIER

- 11** : Formation de l'équipe au sein de la Cellule Anti-Corruption de la Société du Port à Gestion Autonome de Toamasina (CAC-SPAT) pendant quatre jours avec le Système anti-corruption au Motel Anosy en partenariat avec la JICA. L'intervention du CSI a porté sur les principes de gouvernance et le processus de labellisation à travers le Label Intégrité.
- 25** : Atelier régional dans la Région Atsimo Andrefana pour l'élaboration de la Politique nationale de bonne gouvernance.

JUILLET

- 10** : Journée africaine de la lutte contre la corruption (JALCC) - Visio conférence avec Transparency International - Initiative Madagascar (TIIM).

SEPTEMBRE

- 10** : Invitation sur le plateau de Real TV des dirigeants du Système Anti-Corruption portant sur les amendements de la loi relative au pôle anti-corruption (« fanitsiana ny lalàna mikasika ny fitsarana miady amin'ny kolikoly »)
- 28** : Invitation sur le plateau de Real TV du Directeur de la stratégie au sein du CSI ; de Harijaona ANDRIAMORANIINA (Directeur exécutif du MSIS-Tatao ; de Lalaina RANDRIARIMANANA, Coordonnateur national de l'association Liberty 32 ; de Boaza, Journaliste et du Dr Ketakandriana Rafitoson, Directeur exécutif de Transparency International Madagascar
- 30** : Interview par 2424.mg de la Présidente du CSI sur le sujet : « LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION COMMENCE À ÊTRE EFFICACE ET ON VEUT L'AFFAIBLIR »

SUITE DES ÉVÉNEMENTS A LA PAGE 30

indicateurs internationaux de gouvernance et de lutte contre la corruption

La notation d'un pays présente des enjeux politique, économique et social. Elle est primordiale pour sa crédibilité au niveau international et national, elle permet aux pays de bénéficier de sources de financement pour ses projets et son économie quand certains critères sont remplis. Le critère de la maîtrise de la corruption demeure primordial pour l'accès aux financements extérieurs, comme le cas du Millenium Challenge Corporation (MCC).

L'INDICE IBRAHIM DE LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE (IIAG)

L'IIAG, PLUTÔT ORIENTÉ VERS LA GOUVERNANCE

L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains*. Il définit la gouvernance comme l'accès à des biens et à des services publics, dans les domaines politique, social et économique auxquels chaque citoyen peut légitimement prétendre de la part de son État et que tout État est tenu d'offrir à ses concitoyens*.

IIAG : 76 INDICATEURS

“

**IMPORTANCE DE
LA MAÎTRISE DE
LA CORRUPTION
DANS LES
FINANCEMENTS
EXTÉRIEURS**

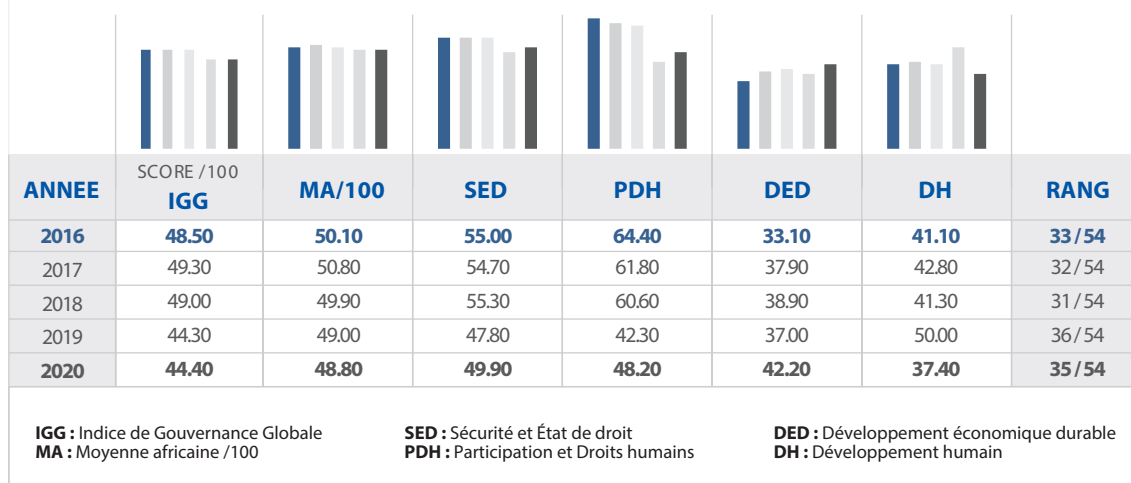
QUATRE COMPOSANTES PRINCIPALES SONT ANALYSÉES :

- Sécurité et État de droit,
- Participation et Droits humains,
- Développement économique durable,
- Développement humain.

Les composantes se déclinent en sous-catégories, regroupées en divers indicateurs quantitatifs des dimensions de la gouvernance. L'IIAG se compose au total de 76 indicateurs (depuis 2020).

* Rapport annuel 2017 de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique, présentation générale

MADAGASCAR : DE 48,5 EN 2016 À 44,4/100 EN 2020



DE L'ABSENCE DE CONFLITS ARMÉS À LA MALNUTRITION

Comme plusieurs États africains, Madagascar connaît une régression dans sa gouvernance. Cette régression est aggravée par la pandémie de COVID-19 qui risque même de détruire les gains acquis en termes de développement économique et humain selon toujours le rapport.

L'île Maurice, le Cap-Vert, les Seychelles, la Tunisie et le Botswana sont les meilleurs élèves en matière de bonne gouvernance en Afrique, mais les progrès ralentissent selon le rapport IIAG 2020.

En matière de Sécurité et État de droit, l'absence de conflit armé et de migration forcée améliore le score de Madagascar par rapport aux autres États Africains. Mais Madagascar accuse une faible notation en matière de procédures de passation des marchés publics (12.5/100, 37/54) réduisant la notation de cette composante.

En matière de Participation et de Droit de l'homme, la faible notation du critère d'égalité d'accès aux services publics (16.7/100, 47/54) pénalise Madagascar.

En matière de développement économique durable, le manque de professionnalisme de l'Administration (24.6/100, 43/54) et la faiblesse de l'accès numérique (6.6/100, 43/54) ainsi que le faible accès aux services financiers (11.9/100, 37/54) affaiblissent considérablement la notation de Madagascar dans cette sous-composante.

En matière de développement humain de Madagascar, un des critères qui réduit la notation est la protection sociale qui accuse une régression de - 7.1 points (24.9/100, 47/54), notamment par l'existence d'une malnutrition de la population (cas du Sud de Madagascar) (0/100, 37/54).

LA CLÉ DE LA RÉUSSITE, ...

Selon les recommandations de la Fondation Ibrahim, les clés d'une bonne performance réside dans une progression équilibrée entre les différentes catégories.

Les corrélations les plus fortes avec la performance en matière de Gouvernance globale sont observées avec les sous-catégories « État de droit et justice et Inclusion et égalité ». Les indicateurs les plus fortement corrélés se trouvent répartis au sein des quatre catégories de l'IIAG. Ainsi, il est recommandé à chaque d'État d'avoir une approche équilibrée, voire intégrée de la gouvernance. Le déséquilibre croissant entre les différentes dimensions de la gouvernance est donc de nature à fragiliser la performance en matière de gouvernance globale.

... UNE PROGRESSION ÉQUILIBRÉE DE TOUS LES DOMAINES DE GOUVERNANCE

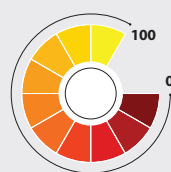
L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION (IPC)

de Transparency International

L'IPC, PLUS ORIENTÉ VERS LE NIVEAU DE CORRUPTION

180 PAYS ÉVALUÉS

L'IPC note 180 pays et territoires selon leurs niveaux perçus de corruption dans le secteur public, sur la base d'appréciations d'experts et d'hommes d'affaires



L'IPC UTILISE UNE ÉCHELLE DE **0 À 100**

100 signifie très peu corrompu, et 0 signifie très corrompu.

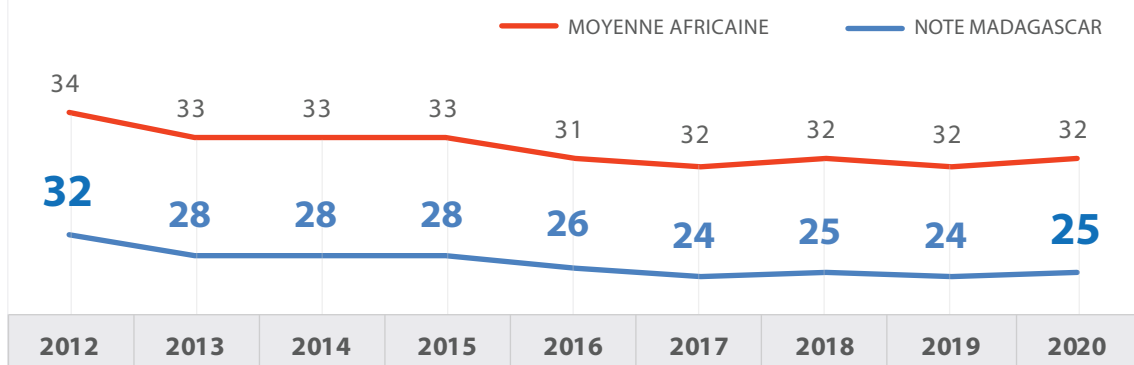
2/3 DES PAYS ONT UN SCORE INFÉRIEUR À

50/100

LE SCORE MOYEN MONDIAL EST DE

43/100

MADAGASCAR : DE 32 EN 2012 À 25 EN 2020



EXPLICATIONS

Madagascar a gagné 2 points dans le World Justice Project Rule of Law Index par rapport à 2019 et 4 points dans Varieties of Democracy (V-Dem) Project à la suite des organisations des élections de 2018.

MADAGASCAR

25/100

RANG

149/180

PAYS LES MIEUX CLASSÉS

SEYCHELLES

66/100

RANG

27/180

BOTSWANA

60/100

RANG

35/100

CAP VERT

58/100

RANG

41/100

PAYS LES MOINS BIEN CLASSÉS

SOUDAN

16/100

RANG

174/180

SOUDAN DU SUD

12/100

RANG

179/180

SOMALIE

12/100

RANG

179/180

RECOMMANDATIONS DE TI À L'ENDROIT DE TOUS LES GOUVERNEMENTS DU MONDE :

- Renforcer les organes de contrôle pour s'assurer que les ressources parviennent à ceux qui en ont le plus besoin. Les autorités de lutte contre la corruption et les organes de contrôle doivent avoir les fonds, les ressources humaines et l'indépendance nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.
- Garantir la transparence des contrats pour lutter contre les malversations, identifier les conflits d'intérêts et assurer une tarification équitable.
- Défendre la démocratie et promouvoir l'espace civique afin de créer les conditions permettant de demander des comptes aux gouvernements.
- Publier les données pertinentes et garantir l'accès à l'information pour que le public reçoive des informations compréhensibles, accessibles, opportunes et significatives.

En outre, il est recommandé de protéger les lanceurs d'alerte et de procéder à la digitalisation de l'Administration.

ÉVALUATION DU MILLENIUM CHALLENGE CORPORATION

CRITÈRES DE SÉLECTION

La Loi oblige la MCC à prendre un certain nombre de mesures dans la sélection des pays pouvant conclure un pacte, y compris la détermination des pays qui seront éligibles pour l'exercice 2021 sur la base : **de l'engagement démontré d'un pays à l'égard d'une gouvernance juste et démocratique, de la liberté économique et des investissements dans les ressources humaines, de la possibilité de réduire la pauvreté et de générer de la croissance économique dans le pays et de la disponibilité de fonds pour la MCC.**

UTILITÉ MCC

La MCC fournit une assistance pour le développement mondial à l'intention des pays qui concluent un Pacte du Millénaire avec les États-Unis afin de soutenir les politiques et les programmes qui font progresser ces pays vers une croissance économique durable vers la réduction de la pauvreté.

Chaque année, chaque pays candidat au MCC reçoit un tableau de bord évaluant le rendement dans trois catégories de politiques : **Gouverner justement, Investir dans les ressources humaines et Encourager la liberté économique.**

LIBERTÉ ÉCONOMIQUE

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

66% SCORE -1.6
MÉDIANE -3.4

WEO-FMI

INFLATION

5.6 RANG 36%
MÉDIANE -3.4
SCORE

WEO-FMI

GENRE DANS L'ÉCONOMIE

60% SCORE 5.5
MÉDIANE 6.25

BANQUE MONDIALE

QUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

58% SCORE 0.06
MÉDIANE 0.00

BANQUE MONDIALE/BROOKINGS WGI

POLITIQUE COMMERCIALE

59% SCORE 65.4
MÉDIANE 64.0

HERITAGE FOUNDATION

DROITS FONCIERS ET ACCÈS

93% SCORE 0.86
MÉDIANE 0.72

FIDA/ BANQUE MONDIALE

ACCÈS AU CRÉDIT

55% SCORE 44
MÉDIANE 39

BANQUE MONDIALE

DÉMARRAGE D'ENTREPRISE

55% SCORE 0.91
MÉDIANE 0.90

BANQUE MONDIALE

DÉCISION JUSTE

DROITS POLITIQUES

26
SCORE

RANG **88%**
MIN **17**

FREEDOM HOUSE

LIBERTÉS CIVILES

35
SCORE

RANG **88%**
MIN **25**

FREEDOM HOUSE

CONTRÔLE DE LA CORRUPTION

48%

SCORE **-0.02**
MEDIANE **0.00**

WEO-FMI

EFFICACITÉ DU GOUVERNEMENT

40%

SCORE **-0.23**
MEDIANE **0.00**

BANQUE MONDIALE/BROOKINGS WGI

ÉTAT DE DROIT

50%

SCORE **0.00**
MEDIANE **0.00**

BANQUE MONDIALE/BROOKINGS WGI

LIBERTÉ D'INFORMATION

83%

SCORE **27.7**
MEDIANE **36.6**

RSF/ACCESS NOW/CLD

INVESTIR DANS LES RESSOURCES HUMAINES

DÉPENSES DE SANTÉ

84%

SCORE **2.58**
MEDIANE **1.24**

OMS

DÉPENSES D'ÉDUCATION PRIMAIRE

N/A

SCORE **N/A**
MEDIANE **1.56**

UNESCO

PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

31%

SCORE **32.3**
MEDIANE **64.0**

CIESIN/YCELP

TAUX D'IMMUNISATION

29%

SCORE **74.0**
MEDIANE **87.0**

OMS

TAUX D'ACHÈVEMENT ÉDUCATION PRIMAIRE POUR FILLES

41%

SCORE **65.8**
MEDIANE **67.8**

UNESCO

SANTÉ DE L'ENFANT

23%

SCORE **48.0**
MEDIANE **58.1**

CIESIN/YCELP

DEMI-TABLEAU DE BORD



CONTROLE DE LA CORRUPTION



DROITS DÉMOCRATIQUES



DÉCISION

MADAGASCAR DEMEURE INÉLIGIBLE
AU FINANCEMENT MCC CAR LE CRITÈRE DE
CONTRÔLE DE LA CORRUPTION N'EST PAS REMPLI.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

NOVEMBRE

03 : Lancement d'une vidéo d'animation du SAC

04 : Parution dans *Politika* N°19 d'une interview de la Présidente du CSI : « LES CONTRIBUABLES ET LES CITOYENS ATTENDENT UNE MEILLEURE PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC »

05 : Présentation des résultats de l'étude sur l'évaluation à mi-parcours, l'harmonisation à la PGE/PEM et la mise à jour de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) par Visio conférence. Présentation par le consultant international. 130 participants : Présidence de la République, ministères, système anti-corruption, partenaires techniques et financiers, société civile, médias.

11 : Conférence de presse sur les trois études et les activités du CSI en 2019. Lieu : CSI. Intervenants : Présidente et Secrétaire exécutif du CSI.

12 : Présentation du Document de Politique nationale de bonne gouvernance (PNBG) par Visio conférence. Présentation par le consultant international. Participants : les mêmes que le 5 novembre.



DECEMBRE

09 : Célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption à Mahajanga.

09 : Invitation sur le plateau de la télévision RTN Mahajanga sur le sujet : « les structures de lutte contre la corruption à Madagascar ». Intervenants : Présidente CSI, DG BIANCO et SAMIFIN, Coordinatrice Nationale PAC.



PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS, L'HARMONISATION À LA PGE/PEM ET LA MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

OSONS LA BONNE GOUVERNANCE
WWW.CSI.GOV.MG



ATELIER DE PRESENTATION DU PROJET DE DOCUMENT POLITIQUE NATIONALE DE BONNE GOUVERNANCE

OSONS LA BONNE GOUVERNANCE
WWW.CSI.GOV.MG



rapport administratif et financier

Le rapport administratif et financier fait état de la situation des effectifs ainsi que la gestion financière et logistique.

La revue de l'exécution budgétaire fait ressortir les crédits alloués en matière de d'investissement et de fonctionnement ainsi que les taux d'engagement respectifs.

GESTION DU PERSONNEL

EFFECTIF TOTAL DU PERSONNEL CSI

34

AU COURS DE L'ANNÉE 2020, LE PERSONNEL DU CSI N'A FAIT AUCUN NOUVEAU RECRUTEMENT.

RÉPARTITION

PRÉSIDENT	1
SECRETAIRE EXÉCUTIF	1
DIRECTEURS	4
CONSEILLER TECHNIQUE	1
CHARGÉE DE MISSION	1
CHEFS DE SERVICE	7
CHEF DE PROJETS	1
SECRETAIRES COMPTABLES	5
SECRETAIRES DE DIRECTION	2
SECRETAIRE PARTICULIER	1
COURSIER	1
AGENTS DE SÉCURITÉ	3
CHAUFFEURS	3
FEMMES DE MENAGE	3

RÉCAPITULATIF DE LA GESTION DE L'EFFECTIF

6 . AVANCEMENTS DE CLASSE ET ECHELON **4** . DISTINCTIONS HONORIFIQUES

3 . RENOUELEMENTS DE CONTRAT EFA **1** . RECLASSEMENT INDICIAIRE . REGULARISATION DE SITUATION

0 . RECRUTEMENT . DETACHEMENT ET MISE A DISPOSITION POUR EMPLOI . MAJORATION DE SALAIRE . INTEGRATION

GESTION DES MATÉRIELS

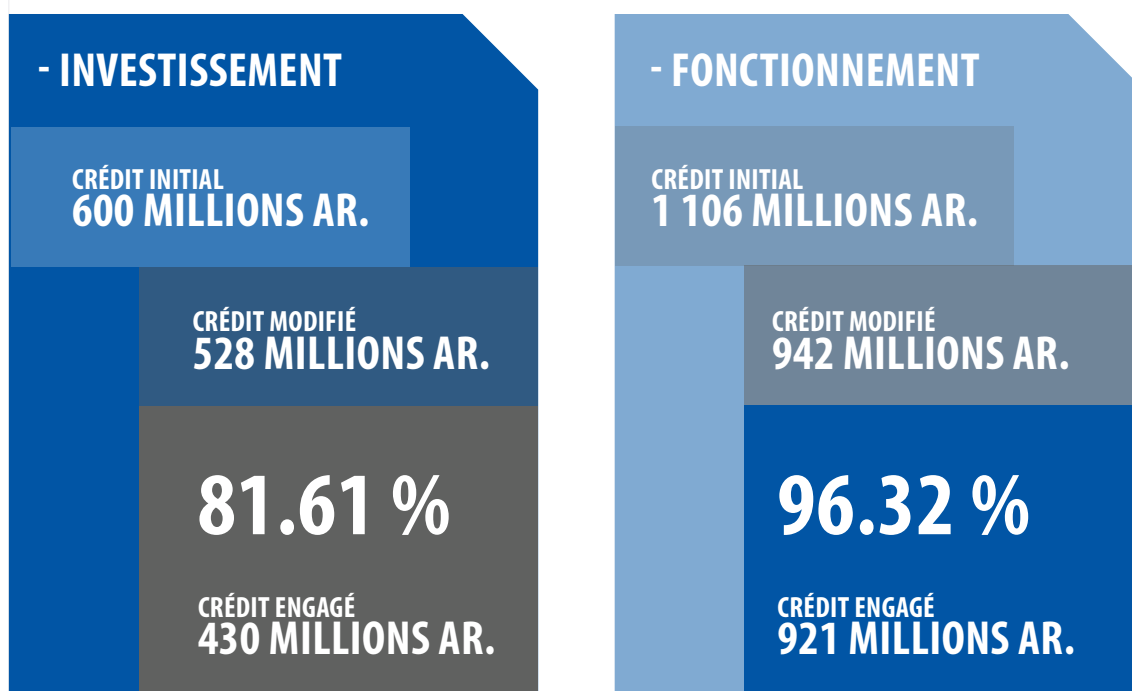
NOUVELLES ACQUISITIONS

Compte tenu des crédits alloués dans le cadre de la Loi de finances rectificative 2020, les nouvelles acquisitions portent essentiellement sur les matériels informatiques et électroniques :

Serveurs informatiques et composant, Onduleurs pour serveurs et armoires informatiques et accessoires, Routeur, Switch, Pare feu et Téléphone fixe. Téléviseur, Tablettes et périphériques informatiques.

GESTION FINANCIÈRE

CHIFFRES CLÉS



CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (PIP)

Les crédits d'investissement ont été revus à la baisse dans le cadre de la Loi de finances rectificatives 2020.

ORDONNATEUR	00-010-L-000000	COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTEGRITE (CSI)			
		INITIAL	MODIFIE	ENGAGE	%
192	1	00-01-0-4A0-0000	10		
COMPTE	LIBELLE	INITIAL	MODIFIE	ENGAGE	%
2311	FORMATION	60 000 000	0	0	0,00%
2312	ANIMATION ET ENCADREMENT	80 000 000	0	0	0,00%
2313	ASSISTANCE TECHNIQUE	45 000 000	0	0	0,00%
23173	FOURNITURES ET SERVICES	100 000 000	10 928 000	0	0,00%
231		285 000 000	10 928 000	0	0,00%
2437	INSTALLATION, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	70 000 000	0	0	0,00%
243		70 000 000	0	0	0,00%
2461	MATERIELS TECHNIQUES	0	86 200 000	0	0,00%
2463	MATERIELS INFORMATIQUES	15 000 000	430 917 000	430 917 000	100,00%
246		15 000 000	517 117 000	430 917 000	83,33%
2472	VEHICULES TERRESTRES	220 000 000	0	0	0,00%
2478	AUTRES MOYENS DE LOCOMOTION	10 000 000	0	0	0,00%
247		230 000 000	0	0	0,00%
TOTAL		600 000 000	528 045 000	430 917 200	81,61%

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

ORDONNATEUR	00-010-L-000000	COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTEGRITE (CSI)			
0	1		10		
COMPTE	LIBELLE	INITIAL	MODIFIE	ENGAGE	%
6031 603	PERSONNEL PERMANENT	449 936 000 449 936 000	477 112 000 477 112 000	475 951 500 475 951 500	99,76% 99,76%
6111 6112	FOURNITURES ET ARTICLES DE BUREAU IMPRIMES, CACHETS ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	40 000 000 2 000 000	30 000 000 295 000	29 843 415 294 324	98,48% 99,77%
6113 6114	CONSOMPTIBLES INFORMATIQUES PRODUITS, PETITS MATERIELS ET MENUES DEPENSES D'ENTRETIEN	50 000 000 30 000 000	47 681 000 20 000 000	47 861 000 19 547 000	100% 97,74%
6115 6117 611	PETITS OUTILLAGES ET FOURNITURES D'ATELIERS HABILLEMENTS	15 000 000 0 137 000 000	0 15 000 000 112 976 000	0 14 740 000 112 105 739	0% 98,27% 99,23%
6125 6128 612	INTRANTS ALIMENTAIRES FOURNITURES MENAGERES	10 000 000 10 000 000 20 000 000	19 382 000 0 19 382 000	19 382 000 0 19 382 000	100% 0% 100%
6131 613	CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	142 500 000 142 500 000	142 500 000 142 500 000	142 500 000 142 500 000	100,00% 100,00%
6211 6213 6218 621	ENTRETIEN DES BATIMENTS ENTRETIEN DES VEHICULES AUTRES ENTRETIEN ET MAINTENANCE	22 000 000 10 000 000 10 000 000 42 000 000	15 166 000 20 000 000 0 35 166 000	15 166 000 19 970 000 0 35 136 000	100,00% 99,85% 00% 99,91%
6221 6223 6224 6228 622	FETES ET CEREMONIES OFFICIELLES DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENT IMPRESSION, RELIURES, INSERTIONS, PUBLICITE ET PROMOTION AUTRES CHARGES DE REPRESENTATION, D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION ET D'ENCADREMENT	20 000 000 10 000 000 20 000 000 20 000 000 70 000 000	0 7 896 000 0 0 7 896 000	0 7 896 000 0 0 7 896 000	00% 100,00% 00% 00% 100,00%
6231 6232 623	FRAIS DE DEPLACEMENT INTERIEUR FRAIS DE DEPLACEMENT EXTERIEUR	15 000 000 20 000 000 35 000 000	0 0 0	0 0 0	00% 00% 00%
6241 6242 624	INDEMNITES DE MISSION INTERIEURE INDEMNITES DE MISSION EXTERIEURE	40 000 000 25 000 000 65 000 000	14 942 000 0 14 942 000	14 942 000 0 14 942 000	100,00% 00% 100%
6250 625	EAU ET ELECTRICITE	20 000 000 20 000 000	10 000 000 10 000 000	3 362 623 3 362 623	33,63% 33,63%
6261 6262 6263 6264 626	FRAIS POSTAUX REDEVANCES TELEPHONIQUES REDEVANCES TELEPHONIQUES MOBILES INTERNET	1 000 000 15 000 000 40 000 000 40 000 000 96 000 000	0 15 000 000 42 170 000 43 730 000 100 900 000	0 14 932 230,53 32 785 438,76 27 392 924,4 75 110 593,7	00% 99,55% 77,75% 62,64% 74,44%
6411 641	IRSA	9 000 000 9 000 000	1 080 000 1 080 000	1 080 000 1 080 000	100,00% 100,00%
6561 656	HOSPITALISATION, TRAITEMENTS ET SOINS	20 515 000 20 515 000	20 515 000 20 515 000	20 276 920 20 276 920	98,84% 98,84%
TOTAL		1 106 951 000	942 469 000	921 443 556,98	96,32%

Perspectives :

LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES SECTORIELLES.

La Politique nationale de bonne gouvernance et la Stratégie nationale de lutte contre la corruption ont été alignées sur le Plan pour l'Émergence de Madagascar. L'année 2020 a été en grande partie consacrée à la finalisation des études sur ces deux sujets. Il reste donc la concrétisation des recommandations à travers la conception et la mise en œuvre de politiques sectorielles.

La politique sectorielle est un outil de gouvernance pour la prévention de la corruption au sein de l'administration publique et plus spécifiquement, au sein de chaque secteur cible. Son objectif est ainsi l'élimination de toute opportunité de corruption dans la délivrance de services au sein des administrations, à travers l'application des principes de bonne gouvernance. Sa finalité est de relever la qualité des services publics rendus aux usagers et aux citoyens.

Le rôle du CSI est l'accompagnement des différents secteurs concernés dans l'établissement de leurs politiques sectorielles, en parallèle avec la Politique Nationale de Bonne Gouvernance et la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption mise à jour.

« TEAM BUILDING » ORIENTÉ VERS L'EFFICACITÉ ET LA COMMUNICATION DU SAC

Dans le cadre de la coordination du SAC, il est prévu d'organiser deux « team building » par an. Le dernier s'est tenu à Antsirabe en mars 2019 sur le thème de l'amélioration de la communication. Le contexte de 2020 n'a pas permis de tenir les séances prévues si bien que l'année 2021 sera marquée par un « team building » avec un focus sur l'efficacité du Système anti-corruption et sa capacité à communiquer. Les divers incidents auxquels le SAC a fait face l'amène à réfléchir sur sa façon de s'organiser, sur ses résultats et sur la considération du public. Le « team building » prévu pour 2021 devient alors une opportunité inestimable pour repenser les actions du SAC et de renforcer l'efficacité et la synergie d'actions.

UN SYSTÈME ANTI-CORRUPTION À COMPLÉTER

Le défi pour 2021 est de compléter les organes du SAC, notamment par la mise en place de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites, en application des dispositions de l'Ordonnance sur le Recouvrement des avoirs illicites (Ord n°2019-015 du 15 juillet 2019), ainsi que la mise en place progressive des PAC, notamment celui de Fianarantsoa. Pour une approche intégrée de la lutte contre la corruption, le dispositif doit être complété suivant les dispositions légales y afférentes.

DÉFI POUR 2021 :

COMPLÉTER LES ORGANES DU SAC

DÉCORTICAGE APPROFONDI DES INDICATEURS INTERNATIONAUX

Afin de mieux comprendre les lacunes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption et de réduire les déficits de Madagascar, une analyse approfondie des indices internationaux s'avère indispensable. Ce décorticage doit être complété par une analyse des indicateurs sectoriels basés sur le vécu des usagers et les réalités des administrations malagasy.

Cette analyse nécessite la mise à disposition d'un système d'information efficace et intégré pour une comparaison et une mise à jour des données. Cela pourrait couvrir les besoins d'informations de chaque entité mais surtout des usagers ainsi que des autorités et des partenaires techniques et financiers sur les avancées de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

conclusion

L'année 2020 s'est focalisée sur l'harmonisation des stratégies de gouvernance et de lutte contre la corruption au Plan pour l'Émergence de Madagascar (PEM), la gouvernance étant considérée comme le pivot de l'émergence et la pierre angulaire de la coopération internationale. L'installation du PAC de Mahajanga constitue également une avancée majeure, surtout au vu des débats qui ont précédé l'événement. Les années à venir verront l'implémentation sectorielle et la concrétisation des actions de réformes pour que l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption se répercutent réellement dans la gestion publique et la vie quotidienne des citoyens. Entre autres chantiers figure la mise en place de l'Agence pour le Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI).

La Pandémie du Covid 19, a fait que des retards sont constatés dans la concrétisation des actions, le Plan de travail annuel du CSI se trouve chamboulé. Elle secoue tous les piliers d'Intégrité, des menaces et risques sont constatés dans la gestion de cette crise sanitaire sans précédent. Diverses analyses et études attestent de la fébrilité de tous les Gouvernements du monde à y faire face. Le Système anti-corruption se doit de repenser sa manière d'agir et de se coordonner pour mieux répondre aux attentes des citoyens. Pour Madagascar, il est plus que jamais nécessaire de mettre en œuvre la Politique nationale de bonne gouvernance pour permettre aux administrations d'assurer des services publics de qualité, rapides et accessibles aux usagers.



VILLA ANALAMANGA
ANTANINARENINA
(PRÈS DE LA BANQUE CENTRALE)

BP 873
ANTANANARIVO 101
MADAGASIKARA

-
CONTACT@CSI.GOV.MG

WWW.CSI.GOV.MG

FACEBOOK : /CSIMADA - TWITTER : @CSIMADAGASCAR